



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30427-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.452**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ N° A9-001 RELATIF MARCHÉ D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS HAUT DÉBIT POUR L'IMPRIMERIE ET REPRISE GRATUITE DU MATÉRIEL USAGER - AVENANT N°1 - TRANSFERT DU MARCHÉ À LA SOCIÉTÉ CANON FRANCE POUR CAUSE DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ OCE FRANCE.

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gérard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.29

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

CB (92.89)

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ N° A9-001 RELATIF MARCHÉ D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS HAUT DÉBIT POUR L'IMPRIMERIE ET REPRISE GRATUITE DU MATÉRIEL USAGER - AVENANT N°1 - TRANSFERT DU MARCHÉ À LA SOCIÉTÉ CANON FRANCE POUR CAUSE DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ OCE FRANCE.

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié en date du 12 janvier 2009 le lot n°1 (Achat d'un photocopieur neuf, couleur, 50 copies/mn minimum avec maintenance de 5 ans + 1 an renouvelable 1 fois) à la société OCE FRANCE SA.

Au terme d'une décision en date du 24 avril 2013, la société CANON FRANCE, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société OCE FRANCE SA, a décidé le principe de la dissolution et de la transmission universelle du patrimoine de la société OCE FRANCE SA à la société CANON FRANCE.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société OCE FRANCE SA.

A compter du 1^{er} juin 2013, les sociétés OCE FRANCE SA et CANON FRANCE SAS sont donc fusionnées.

Cette synergie ne modifie pas les moyens constituant initialement chaque entreprise.
Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert du marché n°A9.001 de la société OCÉ FRANCE SA à la société CANON FRANCE SAS.

La Société CANON FRANCE SAS reprend donc l'intégralité du marché passé avec la Ville en lieu et place de la société OCÉ FRANCE SA.

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat des capacités professionnelles et financières de la Société CANON FRANCE SAS ainsi que de son aptitude à assurer la continuité du service public. Cette société a fourni tous les justificatifs nécessaires.

Compte tenu de cette situation, un avenant est nécessaire pour le marché concerné.
Le présent avenant N°1 a pour objet de transférer le marché n°A9-001 à la société CANON FRANCE SAS, suite à la fusion des sociétés OCÉ FRANCE SA et CANON FRANCE SAS.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°A9-001, portant transfert du marché de la société OCÉ FRANCE SA à la société et CANON FRANCE SAS.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°A9-001 portant transfert du marché susvisé à la société CANON FRANCE SAS suite à sa fusion avec la société OCÉ FRANCE SA.

**2013.452 - MARCHE N° A9-001 RELATIF MARCHE D'ACQUISITION ET DE
MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS HAUT DEBIT POUR L'IMPRIMERIE ET
REPRISE GRATUITE DU MATERIEL USAGER - AVENANT N°1 - TRANSFERT DU
MARCHE A LA SOCIETE CANON FRANCE POUR CAUSE DE DISSOLUTION SANS
LIQUIDATION DE LA SOCIETE OCE FRANCE.**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DE
PHOTOCOPIEURS HAUT DÉBIT POUR L'IMPRIMERIE ET
REPRISE GRATUITE DU MATÉRIEL USAGER ;**

**LOT 1 : Achat d'un photocopieur neuf, couleur,
50 copies/mn minimum
avec maintenance de 5 ans + 1 an renouvelable 1 fois**

MARCHÉ N° A9-001 NOTIFIÉ LE 12 JANVIER 2009
AVEC LA SOCIÉTÉ OCE FRANCE

AVENANT N°1
PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ A LA SOCIÉTÉ CANON FRANCE

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A9-001 : notifié le 12 janvier 2009 à la Société OCE FRANCE.

Objet et forme du marché : Marché à prix unitaires passé en Appel d'Offres Ouvert.

Durée du marché :

Le marché prendra effet à sa date de notification et se terminera dès la livraison du matériel pour la partie « acquisition ».

Le marché prendra effet à la date de livraison des photocopieurs et se terminera 60 mois (soit 5 ans) plus tard + 1 an renouvelable 1 fois pour la partie « maintenance ».

Montant du marché initial :

- pour le lot n°1, montant du détail quantitatif estimatif : **90 656 € HT.**

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société OCÉ FRANCE SA représentée par Monsieur GAZEL Jean-Paul, Consultant Marchés Publics, numéro SIRET 552 125 221 00481 et domiciliée 32 avenue du Pavé Neuf – 93 882 NOISY LE GRAND CEDEX.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Au terme d'une décision en date du 24 avril 2013, la société CANON FRANCE, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société OCÉ FRANCE SA, a décidé le principe de la dissolution et de la transmission universelle du patrimoine de la société OCÉ FRANCE SA à la société CANON FRANCE.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société OCÉ FRANCE SA.



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DE
PHOTOCOPIEURS HAUT DÉBIT POUR L'IMPRIMERIE ET
REPRISE GRATUITE DU MATÉRIEL USAGER ;**

**LOT 1 : Achat d'un photocopieur neuf, couleur,
50 copies/mn minimum
avec maintenance de 5 ans + 1 an renouvelable 1 fois**

MARCHÉ N° A9-001 NOTIFIÉ LE 12 JANVIER 2009
AVEC LA SOCIÉTÉ OCE FRANCE

AVENANT N°1
PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ A LA SOCIÉTÉ CANON FRANCE

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A9-001 : notifié le 12 janvier 2009 à la Société OCE FRANCE.

Objet et forme du marché : Marché à prix unitaires passé en Appel d'Offres Ouvert.

Durée du marché :

Le marché prendra effet à sa date de notification et se terminera dès la livraison du matériel pour la partie « acquisition ».

Le marché prendra effet à la date de livraison des photocopieurs et se terminera 60 mois (soit 5 ans) plus tard + 1 an renouvelable 1 fois pour la partie « maintenance ».

Montant du marché initial :

- pour le lot n°1, montant du détail quantitatif estimatif : **90 656 € HT.**

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société OCÉ FRANCE SA représentée par Monsieur GAZEL Jean-Paul, Consultant Marchés Publics, numéro SIRET 552 125 221 00481 et domiciliée 32 avenue du Pavé Neuf – 93 882 NOISY LE GRAND CEDEX.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Au terme d'une décision en date du 24 avril 2013, la société CANON FRANCE, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société OCÉ FRANCE SA, a décidé le principe de la dissolution et de la transmission universelle du patrimoine de la société OCÉ FRANCE SA à la société CANON FRANCE.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société OCÉ FRANCE SA.

